



Yaoundé, 09 Sept 2025

## ADDITIF N°005/2025

PORTANT CORRECTION DES CRITERES ELIMATOIRES DANS L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/SODECAO/CIPM/2025 DU 19 AOUT 2025 RELATIF A LA FOURNITURE DES SACHETS PLASTIQUES NOIRS PERFORES NON-BIODEGRADABLES A LA SODECAO EN PROCEDURE D'URGENCE.

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECAO COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n°009/AONO/SODECAO/CIPM/2025 du 25 aout 2025 relatif à la fourniture des sachets plastiques noirs perfores non-biodégradables à la Société de Développement du Cacao (SODECAO), en procédure d'urgence, est modifiée ainsi qu'il suit :

#### I- CORRECTION DES CRITERES ELIMATOIRES

##### ➤ PIECE N°1 AAO ET PIECE N°3 RPAO (pages 06 et 45)

au lieu de :

#### Critères d'évaluations

##### Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission acquittée à la main, et timbrée au tarif en vigueur
2. Absence au-delà du délai réglementaire de 48 heures du récépissé de consignation de la CDEC ;
3. Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
4. non-respect de plus de deux (02) sur les sept (07) critères essentiels dont la conformité aux spécifications techniques ;
5. Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
6. non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le présent DAO ;
7. absence d'un échantillon (20 sachets plastiques) assorti des spécifications techniques lors de l'ouverture des plis.
8. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre
9. Attestation de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années signée sur l'honneur ;
10. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
11. Absence de la lettre de soumission ;
12. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
13. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;

AS

1  
iws

RJ

Lire plutôt :

1. Absence de la caution de soumission acquittée à la main, et timbrée au tarif en vigueur
2. Absence au-delà du délai réglementaire de 48 heures du récépissé de consignation de la CDEC ;
3. Fausses déclarations, substitution ou falsification d'une pièce administrative ;
4. non-respect de plus de deux (02) sur les sept (07) critères essentiels dont la conformité aux spécifications techniques ;
5. Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
6. non-respect de l'une des spécifications techniques indiquées dans le présent DAO ;
7. Absence dans l'offre technique du permis environnemental valide sur 24 mois minimum (période de garantie de la fourniture)
8. absence d'un échantillon (20 sachets plastiques) assorti des spécifications techniques lors de l'ouverture des plis.
9. Offres produites en nombre insuffisant ou absence de l'original de l'offre
10. Attestation de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années signée sur l'honneur ;
11. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
12. Absence de la lettre de soumission ;
13. Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
14. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental datée et signée ;

Le reste sans changement.



2  
AC

3